



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECRUTEMENT DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN PREPROFESSIONNALISATION

JEUDI 5 MAI 2022

Pour qui ?

- ❖ **Etudiants intéressés par la découverte du métier d'enseignant dans les établissements du 2nd degré ou de professeur des écoles.**
- ❖ **Etudiants inscrits en 2^{ème} année de licence à l'UGA ou à l'USMB en 2022-23.**
- ❖ **Etudiants souhaitant sécuriser leur parcours : rémunération durant trois ans, cumulable avec la bourse sur critères sociaux.**

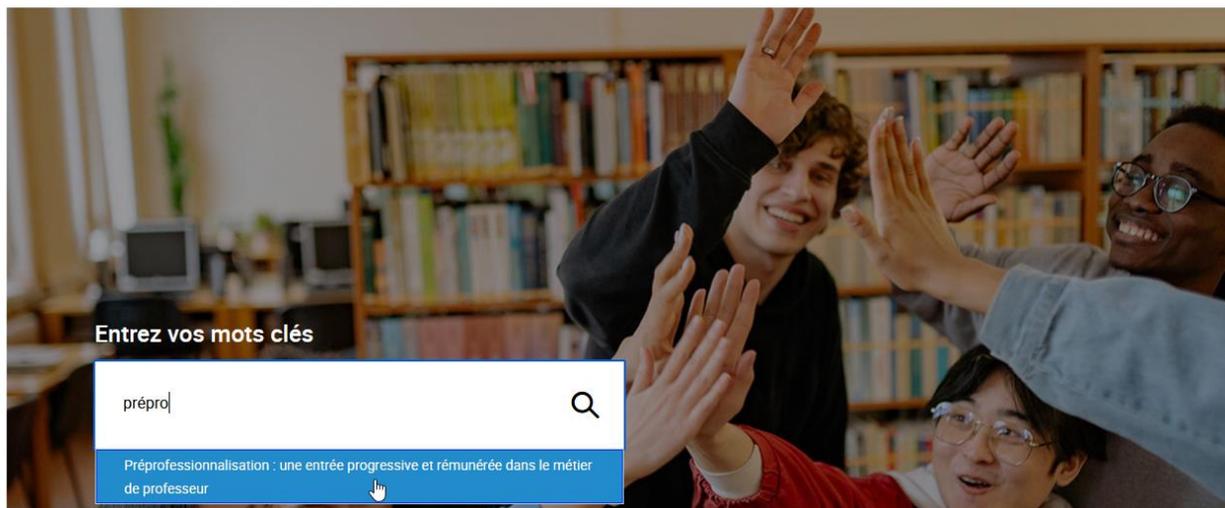
Le contrat proposé :

- ❖ Postes proposés dans le 1^{er} degré ou le 2nd degré en anglais, espagnol, lettres, mathématiques et sciences physiques.
- ❖ Contrat de trois ans.
- ❖ 8 heures par semaine en moyenne en établissement ou au sein d'une école → 312h par an.
- ❖ Accompagnement par un tuteur de terrain.
- ❖ Un référent universitaire.
- ❖ Une possibilité de moduler les horaires pour assurer la compatibilité avec les études.
- ❖ Une rémunération : L2 → 707€ nets, L3 → 963€ nets, M1 → 980€ nets.

Le processus de recrutement :

- ❖ Candidature en ligne : entre le 15 avril et le 16 mai 2022 sur le portail dédié.
- ❖ Site de l'académie : www.ac-grenoble.fr
- ❖ Mot clef : prepro.
- ❖ Formulaire en ligne.

ACTUALITÉS Coronavirus Covid-19 : [mesures pour les écoles, collèges et lycées pour l'année scolaire 2021-2022](#) (gouv.fr)



Le processus de recrutement :

Dépôt de candidature.



Vérification de votre dossier de candidature.



Avis de l'université.



Commission de recrutement → 1^{ère} quinzaine de juin.



Information de la décision de la commission → 1^{ère} quinzaine de juin.



Informations affectations, démarches réalisation du contrat, tuteur → fin juin / début juillet.



Signature du contrat dans l'établissement d'affectation ou l'établissement de secteur de l'école.



Prise de poste → Tout début septembre.

Les devoirs de l'AED en préprofessionnalisation :

- ❖ **Présentation à l'employeur d'un justificatif d'inscription en L2 → conditionne la signature du contrat.**
- ❖ **Présentation d'un justificatif d'inscription à l'année supérieure → justifie l'augmentation de la rémunération (redoublement = rémunération maintenue au même niveau).**
- ❖ **Inscription M1 MEEF obligatoire pour poursuivre en dernière année de contrat.**
- ❖ **Réalisation des 312h/an de service (moyenne de 8h hebdo. modulables)**
- ❖ **Être pro-actif dans la communication avec l'employeur, le tuteur, et l'université pour une bonne organisation.**
- ❖ **En cas d'absence : justificatif à fournir, par exemple arrêt de travail.**
- ❖ **Posture de professionnel au sein de l'établissement vis-à-vis des élèves, parents,...**

Missions de l'AED en préprofessionnalisation :

Licence 2

Premier degré	Second degré
Observation	Observation
Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur	Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur
Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons	Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif "devoirs faits"

Missions de l'AED en préprofessionnalisation :

Licence 3

Premier degré	Second degré
Activités éducatives, notamment intervention dans les <u>APC</u>	Participation à l'accompagnement personnalisé (soutien de la capacité de l'élève à apprendre et à progresser) au collège et au lycée, <u>EPI</u> au collège
Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques en classe sous la responsabilité du professeur	Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques en classe sous la responsabilité du professeur
Le cas échéant, participation à l'aide aux devoirs et aux leçons	Interventions dans les parcours éducatifs
	Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif "devoirs faits"

Missions de l'AED en préprofessionnalisation :

Master 1

Premier degré	Second degré
En responsabilité : prise en charge de séquences pédagogiques complètes complètes (notamment, remplacement d'enseignants de l'école, compatible avec la continuité pédagogique des enseignements)	En responsabilité : prise en charge de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants de l'établissement dans la même discipline, compatible avec la continuité pédagogique des enseignements)
Autres activités pédagogiques ou d'éducation précitées	Autres activités pédagogiques ou d'éducation précitées

Missions de l'AED en préprofessionnalisation :

Spécificités 1^{er} degré :

- Appréhender les domaines en école maternelle.
- Appréhender toutes les disciplines enseignées à l'école élémentaire.
- Saisir les enjeux de l'enseignement des fondamentaux et s'emparer des principaux domaines de compétences du français et des mathématiques.
- S'approprier progressivement les enjeux de la polyvalence d'un professeur des écoles.
- Mesurer l'importance de l'interdisciplinarité.
- Saisir les enjeux du numérique à l'école.

Missions de l'AED en préprofessionnalisation :

Spécificités 1^{er} degré :

- Prendre en compte le développement de l'enfant, ses besoins physiologiques, affectifs, physiques, cognitifs.
- Varier les réponses et les formes de travail pour les élèves.
- Connaître les Activités Pédagogiques Complémentaires.
- Appréhender les différentes formes d'aide aux élèves, dans la classe et hors la classe.
- Mesurer l'importance de l'évaluation par compétences pour construire le parcours de l'élève.
- Travailler en coopération avec d'éventuels partenaires (ATSEM, RASED, ...).
- Connaître et participer à différentes instances : conseil des maitres, conseil de cycle, conseil d'école.

Missions de l'AED en préprofessionnalisation :

Spécificités 2nd degré :

- Devoirs faits
- AP
- Lien école/collège, lien collège/lycée, lien lycée/post-bac
- Sur la voie des examens et certifications (DNB, PIX, baccalauréat)
- EPI et parcours éducatifs
- Dispositifs pour élèves à besoins particuliers (ULIS, SEGPA, UPE2A...)

Missions du tuteur de terrain

- Assure le **suivi** et l'**accompagnement** pédagogiques de l'AED en préprofessionnalisation
 - Intervient dans la **planification des tâches**, l'**organisation de l'activité**, le **développement des apprentissages** (observation active, préparation, participation à la classe, à l'AP, mise en œuvre de séances, bilans réflexifs...)
 - **Guide** dans la prise en charge progressive des missions pédagogiques
 - Veille au bon **déroulement des heures de présence et à l'assiduité**
 - **Facilite les interactions entre les différents services** : Vie scolaire, pôle documentation, pôle administratif et technique, pôle enseignement
 - Conduit l'AED vers la voie de l'**autonomie** (prise en charge autonome de classes en 3^{ème} année)
 - **Evalue** la montée en compétences de l'AED en préprofessionnalisation
-

S'acculturer aux codes et aux valeurs de l'Institution

Spécificités à l'Education nationale

Incarner les valeurs de la République en toutes circonstances

Neutralité, équité, respect et bienveillance

Communication orale

Communication écrite

Identification des partenaires adéquats

Identification des ressources ad hoc (BO, circulaires, notes de services, programmes)

Equilibre instable du métier

Posture professionnelle (nouvelle épreuve Capes externe 2022)



Nouvelle épreuve du Capes externe et du CRPE réformés

Épreuve d'entretien

- Durée de l'épreuve : 35 minutes
- Coefficient : 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien se déroule en français.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.



La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.),
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du Capes](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

